

<b>Compte-rendu de la Commission Formation et Vie Universitaire du 7 janvier 2016</b>
---

Mme la Vice-Présidente du CA et de la COFVU ouvre la séance à 14H00.  
Elle excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.  
Le quorum étant atteint, la commission peut siéger valablement.

### **Approbation du compte-rendu de la COFVU du 8 octobre 2015**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Avis sur la convention entre l'ICL et l'Université**

Mme Harmand présente la convention.

Dans l'objectif de privilégier les liens entre l'ICL et les Universités publiques du Nord-Pas de Calais, les établissements signent cette convention afin d'harmoniser les pratiques.

Il n'existe pas pour le moment de diplômes conventionnés avec l'UVHC, d'où l'absence d'annexe 1. M. Ouaftouh fait remarquer qu'il faut corriger le terme « Université Catholique de Lille » par « *Institut* Catholique de Lille ».

Concernant l'article 3 « établissement des programmes », M. Sénéchal souhaiterait qu'un strict respect des maquettes de l'UVHC soit imposé à l'ICL. Mme Harmand explique que sur la base de cet article qui a été très discuté, c'est un socle de compétences identiques qui est recherché. Le Président de l'UVHC conserve un droit de regard puisqu'il valide les programmes détaillés des enseignements. De même, en matière de validation des acquis (article 9), la commission pédagogique de l'UVHC propose un avis au Président de l'UVHC, qui prend la décision.

Les diplômes et suppléments aux diplômes sont délivrés par l'UVHC, la rédaction du supplément au diplôme incombant à l'ICL.

En ce qui concerne le contrôle des connaissances mentionné à l'article 5 « Examen terminal », il est demandé d'ajouter au 2<sup>ème</sup> alinéa : « Ils sont organisés, sous le contrôle de l'UVHC (*nécessité de fournir les épreuves d'examen...*), par l'Institut Catholique, ... »

Il sera intéressant d'avoir connaissance des résultats de l'évaluation des enseignements et des formations.

Avec les deux modifications demandées, la convention entre l'ICL et l'UVHC recueille un avis favorable à l'unanimité des voix.

### **Avis sur le Diplôme Inter Universitaire (DIU) AsTRES, Ecole d'été et IT Berlin**

M. Sylvain Petit expose que l'objet de l'association AsTRES, composée de 14 présidents d'Université, est de promouvoir la recherche et les formations dans le domaine du tourisme. L'UVHC y adhère depuis un an.

Il est créé entre les établissements membres un DUI « tourism destination management - learning from France », dont les frais de scolarité s'élèvent à 5000 euros, pour un effectif de 50 étudiants titulaires d'une licence ou équivalent, sur une durée de 4 semaines.

L'enseignement sera dispensé sur 4 sites. Tous les établissements pourront participer aux enseignements. Le diplôme fera figurer les logos de tous les établissements partenaires.

En fin de formation, un niveau et des compétences acquises seront validés, mais sans attribution de crédits ECTS.

Le DIU recueille un avis favorable à l'unanimité des voix.

## **Information sur le règlement des examens des Masters de l'ISTV**

M. Delot explique que ce point ne fait pas l'objet d'une présentation.

## **Avis sur la modification de la maquette du MASTER Droit de la FDEG**

M. Lutun expose les modifications :

- Master 1 : un TD « Instruments de paiement et crédit » a été supprimé dans la nouvelle maquette. Or il s'avère que le TD qui le remplace, « Droit des transports », est peu attractif pour la majorité des étudiants. Il est donc souhaité de rétablir le TD « Instruments de paiement et de crédit ». Cette modification de la maquette recueille un avis favorable à l'unanimité des voix.

- Master 2 : Il est proposé que des projets étudiants en M2, tels que la participation à des concours de plaidoiries prestigieux, soient valorisés par l'attribution de points de jury. La formulation sera rectifiée ligne 8 : « ils sont *proposés* par le responsable pédagogique... » (et non « *attribués* »). Cette modification de la maquette recueille un avis favorable à l'unanimité des voix.

Il serait intéressant d'accroître la visibilité des concours de plaidoirie.

Ex : film par l'équipe  $\frac{3}{4}$  de Pouce, JPO, etc.

## **Avis sur la création du module optionnel « Informatique » pour le DAEU**

M. Tonarelli évoque la forte demande des étudiants inscrits en DAEU en faveur de la création de ce module optionnel qui permettra des poursuites d'études en DEUST info de l'ISTV.

Mme Harmand mentionne que l'écart entre les chiffres de la remontée SISE et le volume réel des inscrits en avril-mai, de l'ordre de 400, est constitué en grande partie par les DAEU : il est nécessaire d'anticiper le plus possible leur inscription en 2<sup>ème</sup> session d'admission avant le 15 janvier afin qu'ils soient pris en compte par le ministère. Conscient de ce problème, M. Tonarelli explique qu'il est très compliqué d'un point de vue organisationnel d'avancer la rentrée d'un mois. Des efforts seront faits dans ce sens.

La création du module optionnel « Informatique » recueille un avis favorable à l'unanimité des voix.

## **Avis sur la subvention du FSDIE au profit du Gala Universitaire**

Mme Cauder rappelle que la 1<sup>ère</sup> édition du Gala le 24 avril 2015 a reçu un écho très positif. La FEV souhaite proposer une 2<sup>ème</sup> édition davantage ouverte à tous, étudiants comme personnels, avec la participation d'artistes locaux afin de ponctuer la soirée.

La date proposée est le 29 avril 2016.

Dans le cadre d'un budget total de 87000 euros (budget doublé par rapport au Gala 2015), l'entrée est fixée à 20 euros.

La commission FSDIE a rendu un avis favorable pour attribuer une subvention de 10000 euros à la FEV. Cet avis est confirmé à l'unanimité des voix.

## **Information sur les effectifs étudiants 2015-2016**

En recensant la totalité des inscriptions premières payées, Mme Chaabi expose que l'effectif s'élève à 10535 étudiants à la date du 6 janvier 2016 (soit une augmentation de 489 inscriptions par rapport à la même date en 2015).

Toutes les composantes sont en augmentation, à l'exception de l'IUT et de l'IPAG.

2227 néo-bacheliers sont inscrits (soit une augmentation de 219 par rapport à la même date en 2015).

L'effectif des CPGE (222 inscrits en L1 et L2) reste stable par rapport à 2015.

Demeurent hors du champ SISE les masters MEEF (196) et les auditeurs libres (30).

Il est à déplorer qu'une cinquantaine d'étudiants admis en cours ne sont toujours pas inscrits malgré les relances.

### **Information sur la population étudiante**

Mme Sénéchal expose que les effectifs augmentent depuis 2011-2012 : ils étaient de 10768 en fin d'année 2014-2015 (auditeurs libres et master MEEF inclus), avec une augmentation en Science - Technologie - Santé et une diminution en Droit – Eco – Gestion.

La répartition par sites demeure stable à l'exception du Mont-Houy en augmentation.

65 % des néo-bacheliers inscrits en 2014-15 proviennent d'un bac général.

L'âge moyen des étudiants est de 22 ans, 61 % sont hébergés au domicile parental, 42 % sont boursiers, 11 % sont étrangers.

### **Bilan des enquêtes d'insertion professionnelle 2014-2015**

Mme Sénéchal présente le taux d'insertion des DUT à 30 mois de 82 %, celui des Masters à 30 mois de 93 % (moyenne nationale de 89 %), celui des licences professionnelles à 30 mois de 92 % (identique à la moyenne nationale).

Mme Harmand fait remarquer qu'une enquête à 6 mois, par exemple le jour de la remise des diplômes, serait intéressante.

La part des emplois stables à 30 mois des diplômés de Master de l'UVHC (83%) est supérieure à la moyenne nationale (73 %), mais inférieure pour les licences professionnelles (70% / 79 %). 62% des diplômés de Master et 73 % des diplômés de licences professionnelles travaillent dans le Nord Pas de Calais.

### **Rapport d'activité et bilan des subventions FSDIE**

Mme Caouder expose qu'une commission se réunit trois fois par an pour répartir le budget annuel du FSDIE (85000 €) entre les projets présentés par les associations étudiantes.

53 projets ont été financés en 2014-15 pour un total de 68442 euros.

Le solde permet d'acquérir divers matériels à destination des étudiants et de financer des dépenses liées au J-Day E et aux Imprévus.

Les exemples de 5 projets réalisés par des associations étudiantes sont présentés par Mme Caouder.

Mme Harmand suggère de valoriser davantage les actions en réalisant un catalogue des fiches évènements consultable en ligne.

### **Rapport d'activité, bilan et perspectives du groupe Continuum**

Vanessa Marescot et Jérôme Ridet présentent les rencontres organisées dans le cadre des liens Secondaire-Supérieur, en direction des proviseurs, des parents de Terminale et des enseignants.

Un onglet sur les activités du Continuum est disponible sur le site de l'UVHC, qui expose le calendrier des conférences, le catalogue des actions, ...

Ce dernier permet de présenter et mettre en valeur les nombreuses actions réalisées en direction des lycées.

Mme Harmand précise que désormais le Continuum a comme interlocuteur un enseignant identifié par établissement.

## **Rapport d'activité et bilan du PRREL**

M. Revaux présente les dispositifs financés par la Région dont l'objectif est d'aider gratuitement les étudiants dans la réussite de leurs études.

Le dispositif Réussite a concerné 65 étudiants en 2014-2015, le DU Tremplin 48 étudiants.

L'intégralité de l'enveloppe allouée à l'UVHC n'a pas été consommée car beaucoup d'étudiants manquent de réalisme sur leurs difficultés et ne souhaitent pas s'inscrire. Ils reçoivent pourtant une aide individuelle de 500 € par semestre dans le dispositif Réussite, renouvelable une fois. Les tuteurs étudiants assurent 50 heures rémunérées au SMIC par semestre. Les référents pédagogiques sont également rémunérés.

La Région Nord-Pas de Calais a annoncé la pérennité des dispositifs, qui vont être généralisés à la Picardie. Une réflexion va être menée pour analyser les freins constatés.

Les lycéens et les étudiants de BTS ou 2<sup>e</sup> année DEUST/DUT (prioritairement boursiers) peuvent s'inscrire dans le dispositif Ambition afin de découvrir le monde de l'enseignement supérieur : 52 heures de tutorat par lycéen et 26 heures par étudiant en DUT ou BTS seront assurées en plus d'un suivi pédagogique personnalisé et de journées de découverte. Les inscriptions sont possibles jusqu'en avril.

L'UVHC doit rechercher des tuteurs spécifiques pour le dispositif Ambition.

### **Etaient présents :**

Mme HARMAND, Vice-Présidente CA et COFVU (sans voix délibérative)

### **Membres présents avec voix délibérative :**

#### Collège A :

CAMP Edwige  
DUBAR Mirentxu  
OUAFTOUH Mohammadi  
SENECHAL Olivier

#### Collège BIATSS :

FLOQUET Laurence  
TURPIN-WINTER Hélène

#### Collège Usagers :

D'ETTORE Marjoline  
LAMAC Sébastien

#### Collège B :

DELEVAQUE Franck  
PETIT Dorian  
POMMERAY Michel

### **Personnalités extérieures avec voix délibérative**

### **Membres de droit sans voix délibérative**

### **Membres invités sans voix délibérative:**

CAOUDER Nathalie  
CHAABI Imane  
EGEA Céline

SENECHAL Sandrine  
TRUFFERT Françoise

### **Pouvoirs :**

M. GOUTIN à M. POMMERAY  
Mme ABRAHAM à M. PETIT

M. HAMROUN à M. OUAFTOUH  
Mme KRAS à M. SENECHAL  
M. DUBOIS à M. DUBAR  
Mme NIEMCZYK à Mme TURPIN  
M. JOLY à M. DELEVAQUE  
Mme LEROY à Mme D'ETTORE  
Mme GUIFFARD à M. LAMAC

Fait à Valenciennes le 15 janvier 2016

La Vice-Présidente CA et COFVU

S. HARMAND

